

Composition de l'équipe

- 0,65 ETP de psychiatre
- 0,50 ETP de psychologue
- 6 ETP d'infirmiers
- 0,50 ETP de cadre de santé
- 1 ETP d'assistante médico-administrative

Possibilités également pour l'équipe d'accueillir :

- des étudiants internes
- des médecins juniors
- des étudiants psychologues
- des étudiants infirmiers

Ouverture de la structure

7 jours sur 7
de 8 h 30 à 20 h 30



Adresse postale

Centre Hospitalier d'Angoulême
Rond Point de Girac
16470 Saint-Michel



Secrétariat : 05 45 24 62 29
06 43 53 34 76
06 43 53 33 71



UCMP@ch-claudel.fr

UCMP

Unité de Consultations Médico-Psychologiques

Missions

L'équipe de l'UCMP propose des consultations infirmières, psychologiques et médicales aux patients hospitalisés au sein des unités du Centre Hospitalier d'Angoulême (hors EHPAD et Pédiatrie) ou lors de leur passage aux Urgences pour les patients âgés de 15 ans et 3 mois minimum

L'UCMP intervient pour :

- évaluation médicale
- évaluation infirmière et/ou orientation
- soutien psychologique

Les interventions de l'UCMP sont réalisées sur indication du médecin du service et en accord avec le patient. La demande doit être précise afin que l'équipe de l'UCMP prenne en charge le patient en l'orientant vers le bon professionnel.

Modalités des demandes

- ✓ Appel téléphonique au secrétariat
- ✓ Prise en compte de la demande
- ✓ Délai de réponse à la demande donné lors de l'appel selon les Urgences et l'activité de travail.
- ✓ Bon de consultation papier à réaliser par le médecin adresseur avec éléments détaillés sur Easily.

Objectifs des consultations

L'objectif général consiste à émettre un avis de consultant lorsqu'une évaluation sur le plan psychiatrique ou psychologique est estimée nécessaire par les médecins somaticiens

- traiter la crise de nature psychiatrique le plus précocement possible ;
- permettre au patient accueilli ou hospitalisé au CHA de bénéficier de consultations médico-psychologiques, et pour les soignants de préparer et d'assurer le relais de cette prise en charge durant l'hospitalisation ;
- favoriser l'accès aux soins psychiatriques d'une population très diverse et souvent peu informée ;
- éviter la mise en place de mécanisme d'exclusion ;
- établir une collaboration et une complémentarité entre les équipes soignantes pluridisciplinaires (équipes somaticiennes et psychiatriques) afin d'appréhender l'individu en souffrance dans sa globalité et non simplement à travers des symptômes ou comme organe souffrant.

L'UCMP détient un rôle de consultant auprès des équipes somaticiennes, le pouvoir décisionnel restant à l'entière discrétion du médecin du C.H.A.